

GROUPE DE TRAVAIL DE DEMOGRAPHIE AFRICAINE

- IDP . INED . INSEE . MICOOP . ORSTOM -

RECENSEMENTS AFRICAINS



I^{ere} PARTIE

MONOGRAPHIES METHODOLOGIQUES



Paris

Novembre 1980

S O M M A I R E

Pays et date du recensement
Auteur et date de la monographie

		<u>Pages</u>
INTRODUCTION		7
MONOGRAPHIES :		
ALGERIE (1977)	S. Harchaoui (Décembre 1978)	21 1895
BENIN (1979)	C.S. Adjahountonon, J. Gaye Guingnido, E. Akpaki (Juillet 1979)	63 1896
CAMEROUN (1976)	R.A. Njeck, E. Fotso (sous la direction d'A. Nkougourou (Juillet 1979)	89 1897
CONGO (1974)	F. Tallon, A. Bounseki, J. Ngouaka- Gnoulou, J. Nkempi, F. Samba (sous la direction de R. Mfoulou) (Août 1978) ...	133 1898
COTE D'IVOIRE(1973)	F. Binet, G. Delaine (Février 1979)	189 1899
GABON (1969)	M.D. François (Avril 1979)	225 1900
GAMBIE (1973)	E.P. Mollard, (Mai 1979)	269 1901
GHANA (1970)	E.P. Mollard, (Avril 1979)	293 1902
GUINEE BISSAU(1979)	J.J. Rodriguès (Avril 1979)	321 1903
HAUTE VOLTA (1975)	N. Legendre (Octobre 1978)	351 1904
LIBERIA (1974)	J.J. Rodriguès (Juin 1979)	389 1905
MALI (1976)	H.B. Sow (Mai 1979)	417 1906
MAURITANIE (1976-1977)	Y. Paccou (Septembre 1978)	455 1907
NIGER (1977)	M. Roset-Cazenave, (Mai 1979)	487 1908
SENEGAL (1976)	I.L. Diop, E. Rodriguez (Mars 1979)	519 1909
SOMALIE (1975)	J.J. Rodriguès (Décembre 1978)	543 1910
TOGO (1970)	K. Adognon (Juin 1979)	587 1911
TUNISIE (1975)	Ch. Tarifa, M'H. Ayed, M. Gharsalli, A. Belhadj (Mars 1973)	613 1912

S E N E G A L

Ibrahima Lamine DIOP
Edmond RODRIGUEZ

Mars 1979

LE RECENSEMENT SENEGALAIS DE 1976

A - INTRODUCTION

Le recensement général de la population réalisé du 16 Avril au 30 Avril 1976, est le premier jamais réalisé au Sénégal en dehors des divers recensements administratifs effectués à des fins essentiellement fiscales avant l'indépendance.

Le gouvernement du Sénégal a décidé d'entreprendre le premier recensement de son histoire, pour :

1) Pallier l'insuffisance de données complètes sur la population qui a beaucoup affecté la planification du développement économique et social du pays ainsi que l'efficacité de son administration.

2) Concrétiser sa volonté de participer au programme mondial de recensements démographiques de 1970, recommandé par les Nations-Unies. En effet, les données démographiques disponibles à l'échelle nationale, sont tirées de deux enquêtes par sondage dont l'une a eu lieu en 1960-61 et l'autre en 1970-71.

Or, la nature même de ces enquêtes et la taille de l'échantillon retenu dans les deux cas ne pouvaient permettre qu'une utilisation très restreinte des résultats.

Ceci explique l'absence de renseignements démographiques fiables au niveau des unités administratives inférieures à la région. Les résultats provisoires du recensement ont montré que la population s'établissait à 5.085.000 habitants, ce qui a permis de constater que les résultats de l'enquête démographique 1970-71 avaient sous-estimé l'effectif de l'ordre de 15 %.

En outre, ils ont confirmé les résultats déjà connus, à savoir l'inégale répartition de la population dans l'ensemble du pays. La population est fortement concentrée dans la région du Cap-Vert et dans le bassin arachidier, tandis que le Sud et l'Est du pays sont relativement sous-peuplés.

La forte densité du Cap-Vert s'explique par la concentration de la population dans la capitale, Dakar, qui compte plus de 800.000 habitants et qui représente plus de 50 % de la population urbaine. En effet, Dakar a cru en moyenne au rythme de 6 % l'an de 1955 à 1976, et probablement plus à partir de l'indépendance et des années de sécheresse.

La population sénégalaise a été affectée par une forte urbanisation, principalement dans le Cap-Vert, qui a fait du Sénégal l'un des pays de l'Afrique au Sud du Sahara les plus fortement urbanisés. Le taux d'urbanisation qui était de 22 % en 1960 est passé à 30 % en 1976.

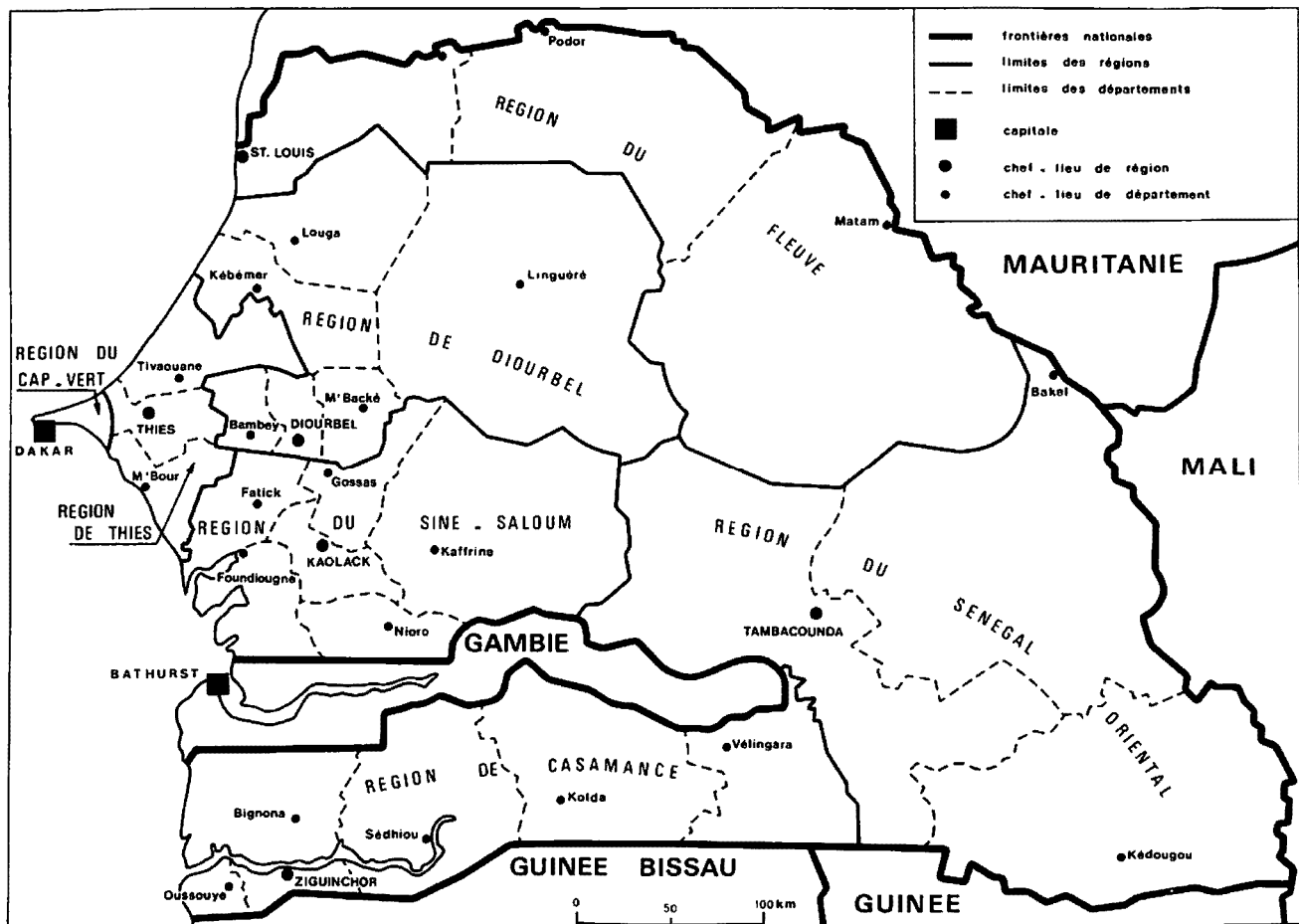
Le décret N° 74367 du 19 Avril 1974, a prescrit le recensement et ce même décret a créé au sein de la Direction de la Statistique le Bureau National du Recensement (B.N.R.), organisme technique d'exécution.

Mais bénéficiant de l'assistance financière des Nations Unies (FNUAP) et pour des raisons d'ordre technique, le recensement n'a pu être effectué qu'en 1976, alors qu'il était prévu pour 1974.

B - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT

1 - L'organisation se présente à trois niveaux.

Le Bureau National du Recensement : sur lequel nous reviendrons plus en détail. Mais d'ores et déjà, nous pouvons avancer que toutes les décisions importantes sont prises à ce niveau. Le B.N.R., en plus de son rôle de conception, coordonne les besoins en matériel en provenance des régions et assure l'acheminement jusqu'aux chefs-lieux de région.



Source: "Carte pour servir à l'aménagement du territoire" - Ministère du Plan - République du Sénégal - août 1985.

Carte administrative
1974

SENEGAL

Les Bureaux Régionaux - Le chef du Bureau National du Recensement et son adjoint, assisté du coordinateur régional, sont responsables de la supervision de la région. Ils doivent bénéficier de la collaboration du personnel de la gouvernance et de l'animation rurale.

Les Chefs-Lieux d'Arrondissement - C'est l'organe de base du recensement. De son efficacité dépend le succès de l'opération. Ceci nécessite la mobilisation volontaire des chefs d'arrondissement, des chefs de centre d'expansion rurale (C.E.R.), ainsi que des moyens matériels mis à leur disposition pour les besoins spécifiques du recensement.

a) Organisation du Bureau National du Recensement

Description des différents services

- Le service de consultation technique

Il est chargé de l'ensemble des travaux de conception. A ce titre, il supervise notamment toutes les activités suivantes :

- . Confection du questionnaire et rédaction des instructions.
- . Etude de la population comptée à part (internats, casernes, hôpitaux, prisons, hôtels, institutions religieuses, etc.).
- . Formation des superviseurs, contrôleurs et agents recenseurs.
- . Exploitation et analyse des résultats du recensement.

- Le service de la coordination

Il est chargé de coordonner et de superviser tous les travaux à effectuer au niveau des bureaux régionaux.

- Le service de la logistique

Il a pour rôle d'étudier la nature des difficultés liées à l'infrastructure routière et les délais d'acheminement du matériel.

- Le service de la cartographie

Il est chargé d'effectuer les relevés cartographiques, le découpage des districts et la concrétisation de tous les lieux d'habitation.

- Le service de recrutement des contrôleurs et des agents recenseurs

Comme son nom l'indique, il a la charge de recruter le personnel de terrain.

- Le service matériel et gestion du matériel

Il gère les fonds mis à la disposition du recensement et s'occupe de l'achat de tous les matériels et fournitures indispensables à l'opération.

b) Les Bureaux Régionaux

Au nombre de sept, ces services sont chargés de la supervision de tous les travaux à effectuer au niveau de la région.

- Calendrier - Initialement prévu pour 1974, le recensement fut repoussé à Avril 1976, en raison du retard pris par les travaux cartographiques et du fait que le mois d'Avril correspondait à une période de relative stabilité de la population (commercialisation des arachides, remboursement des dettes, vacances scolaires).

Le calendrier du projet se présente schématiquement comme suit :

<u>Mai 1972</u>	- première mission de préparation des experts de la CEA; préparation de la première requête.
<u>Septembre 1973 à Décembre 1975</u>	- travaux cartographiques; conception du questionnaire et rédaction des instructions.
<u>Septembre 1974</u>	- premier recensement pilote.
<u>Décembre 1975</u>	- deuxième recensement pilote.
<u>Février-Mars-Avril 1976</u>	- recrutement et formation du personnel d'enquête.
<u>16 Avril-30 Avril 1976</u>	- dénombrement proprement dit.
<u>7 Mai-7 Juin 1976</u>	- enquête post-censitaire de contrôle.
<u>Juin-Juillet 1976</u>	- dépouillement manuel des cahiers de visite.
<u>Juillet 1976</u>	- publication des résultats provisoires.
<u>Septembre 1976-Août 1977</u>	- codification.
<u>Septembre 1976-Sept. 1977</u>	- saisie.
<u>Octobre 1978</u>	- tabulation; sortie des premiers résultats.

- L'effectif du personnel pendant la période de préparation à partir de 1975 était réparti comme suit :

. conception	6
. encadrement	25
. exécution	145
. chauffeurs	40
. employés	9

Les opérations de recensement proprement dites ont mobilisé près de 5000 agents recenseurs et 1000 contrôleurs, à raison d'un agent recenseur pour un district de recensement (1000 personnes environ) et à raison d'un contrôleur pour 5 agents recenseurs.

Il avait été envisagé de recourir aux instituteurs, mais les hésitations du Ministère de l'Education à les mettre en vacances deux semaines avant le démarrage du dénombrement ont obligé les responsables du recensement à se contenter d'agents du niveau du BEPC. Ce recrutement ne s'est pas fait sans difficultés, en raison de la pénurie de candidats dans certaines localités et des interventions de certaines personnalités pour imposer leurs protégés. Toutefois, grâce à l'appui des autorités administratives, les recrutements se sont bien déroulés dans l'ensemble.

- Le matériel utilisé pour les travaux préparatoires, puis le recensement proprement dit, comprend 35 véhicules, ventilés comme suit :

Achat par le Sénégal

- . 2 véhicules Peugeot 504 familiale
- . 12 véhicules 2 CV Citroen
- . 20 véhicules R4 Renault (dont un accidenté)
- . 9 mobylettes Peugeot
- . 70 bicyclettes.

Achat par l'O.N.U.

- . 8 véhicules Land-Rover
- . 2 véhicules Peugeot 404 familiale
- . 3 véhicules R4 Renault.

- Le budget global du recensement s'élève à environ 1 milliard de francs CFA, y compris l'exploitation et la publication, dont les 2/3 ont été à la charge du gouvernement et le 1/3 à la charge du FNUAP, alors que les proportions inverses avaient été initialement prévues.

Cela correspond à un coût par personne recensée, d'environ 250 francs CFA et on a pu dire que le recensement sénégalais est l'un des recensements les moins chers des recensements africains.

2 - Recensements-pilotes

Deux recensements pilotes ont été réalisés.

Le premier a eu lieu en Septembre 1974, dans une localité proche de Dakar (M'Bour). Il a permis de déceler les imperfections des documents préparés, de la méthodologie mise en oeuvre et de la formation des agents.

Le second recensement pilote a été effectué en Décembre 1975 sur toute l'étendue du territoire, à raison d'une trentaine de districts en moyenne par région administrative.

Il a permis de tester une dernière fois les questionnaires et les instructions, d'évaluer les difficultés spécifiques à chaque zone et la durée de dénombrement.

Ces enquêtes pilotes ont été d'une importance capitale pour mettre au point la préparation du recensement. A ce stade, les moyens matériels étaient nettement insuffisants, particulièrement en ce qui concerne les véhicules.

Toutefois, les recensements pilotes n'ont pas été utilisés suffisamment pour tirer tous les enseignements de la partie "exploitation des données", ce qui aurait permis de déceler toutes les difficultés pouvant surgir du début à la fin de la chaîne.

3 - Champ du Recensement

Le recensement proprement dit visait à dénombrer la population vivant à l'intérieur du territoire national.

Selon les définitions adoptées, on cherchait à saisir la population résidente ou population de droit (qui correspond à la somme des résidents présents et des résidents absents) et la population présente ou de fait (résidents présents + passagers). Voir à ce sujet le paragraphe sur la résidence.

En plus de la population domiciliée, la population comptée à part (ménages collectifs), la population flottante (population sans abri), ainsi que la population sénégalaise vivant à l'étranger, ont fait l'objet d'un dénombrement particulier confié à des équipes formées essentiellement à cet effet. Des questionnaires et des instructions ont été préparés spécialement pour ces catégories de population et leur dénombrement a eu lieu juste avant pour la population comptée à part et juste après le recensement pour la population flottante.

Un comptage routier a été effectué à la sortie de Dakar, qui constitue un axe routier important vers le reste du pays, afin d'avoir une estimation du taux d'omission et de doubles comptes.

4 - Cartographie

La cartographie constitue une phase déterminante pour la réussite d'un recensement. Elle permet de disposer des documents indiquant la localisation de tous les centres de peuplement avec la toponymie exacte et leur appartenance administrative, définie de façon précise. Le travail de cartographie a été effectué à l'aide des cartes existantes et des listes de village dont disposaient les chefs d'arrondissement ou de communauté rurale .

Il a été établi pour chaque village de plus de 500 habitants un plan détaillé avec la liste des concessions, le nom du chef de concession, l'évaluation approximative du nombre de personnes habitant la concession et les voies d'accès au village.

Les travaux cartographiques ont débuté en Septembre 1973 et ont pris fin en Décembre 1975. Ils ont donc duré 28 mois et se sont déroulés en trois phases :

- . les relevés cartographiques
- . le découpage des districts
- . la concrétisation.

Ces travaux ont duré beaucoup plus longtemps que prévu en raison des problèmes de logistique rencontrés et des pluies à cause desquelles les travaux ont été interrompus à plusieurs reprises.

Ces difficultés ont été l'une des principales causes du retard du recensement. En outre, certaines difficultés venaient du fait que certains villages inexistantes continuaient à figurer sur les listes des chefs d'arrondissements; il n'était pas rare non plus de trouver des concessions dans un chef-lieu d'arrondissement dépendant administrativement d'un village situé dans un autre arrondissement. Un village pouvait enfin porter plusieurs noms. Par ailleurs, les agents chargés des travaux cartographiques n'étaient pas toujours des spécialistes en topographie et en cartographie.

5 - Exécution

5.1 - Recrutement et formation du personnel de recensement :

La formation a été faite à quatre niveaux :

- la formation des superviseurs,
- la formation des formateurs,
- la formation des contrôleurs,
- la formation des agents recenseurs.

a) - La formation des superviseurs et des formateurs :

Elle s'est déroulée du 9 au 29 février 1976. Les superviseurs étaient constitués en général de personnel permanent d'enquête qui avaient une certaine expérience en la matière et qui bénéficiaient de l'encadrement du personnel de conception. Mais, faute d'aptitudes pédagogiques certaines, on leur préféra des enseignants pour dispenser la formation, étant donné que ceux qui avaient participé au recensement pilote de décembre 1975 à janvier 1976 avaient donné entière satisfaction.

b) - La formation des contrôleurs

Leur formation a eu lieu au mois de mars 1976. Ils avaient été choisis parmi les nouveaux recrutés après un test de sélection assez sévère. Ils avaient pour mission de contrôler 4 agents recenseurs en zone urbaine et 5 agents recenseurs en zone rurale. C'étaient dans la plupart des cas des instituteurs.

c) - La formation des agents recenseurs

Elle a été effectuée du 9 au 14 avril 1976. Le niveau d'études retenu pour le recrutement était le BEPC, mais dans certaines régions telle le Sénégal oriental où le taux d'alphabétisation est faible, on a dû se contenter du CEP. Des réserves de 10% des effectifs nécessaires ont été assurées dans chaque région afin de parer à toute défaillance et à d'éventuels désistements.

En outre, afin de résorber temporairement la forte demande d'emploi dans la région du Cap Vert, des agents recenseurs ont été recrutés et formés dans cette région par le BNR en vue de combler les besoins des autres régions.

Pour la formation du personnel de ce niveau, une large place a été faite à des travaux pratiques sur le terrain après une lecture expliquée des documents.

La détermination de l'âge des enquêtés à l'aide du calendrier historique a fait l'objet d'une attention particulière étant donné l'importance accordée à cette variable qui est essentielle en démographie.

Il en a été de même de l'inventaire des membres de la concession et de la constitution des noyaux familiaux.

5.2 - Méthode de Dénombrement

Après la phase de concrétisation qui consistait grosso modo aux opérations suivantes :

- positionnement des villages et des hameaux à l'aide des possibilités d'orientation sur le terrain,
- Mise à jour des plans des centres urbains,
- Confection des plans détaillés pour les villages de 500 habitants,
- Croquis de villages dispersés;

il a été procédé à des découpages en districts qui sont constitués de zones de dénombrement comprenant chacun environ 1000 personnes. Chaque district a été confié à un agent recenseur. Ce dernier avait dans sa panoplie en plus de la liste des chefs de concession et du nombre approximatif de personnes par concession, une carte du district, un cahier de visite et le menu matériel d'enquête.

Dans la zone urbaine et les villages de 500 habitants et plus, les cartes portaient des numéros de concession à visiter. Une fois dans son district, l'agent recenseur devait en faire le tour afin d'en fixer les

limites précises. Il devait ensuite procéder au recensement concession par concession en tenant compte bien sûr des disparitions et des créations nouvelles, car des changements pouvaient être survenus entre la phase de cartographie et le dénombrement proprement dit.

A l'intérieur de chaque concession, le dénombrement était fait noyau familial par noyau familial.

Tous les membres du noyau familial étaient interrogés, en commençant par le chef de noyau qui répondait parfois pour certains de ses membres surtout ceux en bas âge.

Après le recensement d'une concession, il vérifiait si tous les renseignements ont été portés pour tous les membres du noyau familial et si tous les habitants de la concession ont été effectivement recensés. Il devait procéder à une vérification semblable après le recensement du district. Il avait aussi à remplir son cahier de visite qui donnait une vue synoptique de chaque concession recensée (résidents présents, résidents absents, passagers) en plus des renseignements généraux d'identification.

5.3 - Déroulement des opérations, information, accueil

Le dénombrement à démarré dans toutes les régions le 16 Avril 1976 au matin et a pris fin le 30 Avril à minuit. La veille, le premier magistrat avait été recensé pour marquer le point de départ de l'opération.

Les travaux se sont déroulés correctement dans l'ensemble, en dépit de quelques difficultés: incompétence, démission, absence de certains agents, cas de réticence, problèmes de logistique, manque de carburant, retard dans le paiement des salaires, etc.

Pour ce dernier point, le recensement a failli mal se terminer car certains agents recenseurs, face au retard enregistré dans le paiement des salaires, ont menacé de brûler les dossiers du recensement. Un contrôle assez serré était exercé sur les agents (4 à 5 agents par contrôleur). Cependant, le nombre d'agents par contrôleur paraît élevé pour réaliser un contrôle suffisamment rigoureux, d'autant plus que le district que devait sillonner un agent pouvait être très étendu (parfois plusieurs villages plus ou moins éloignés les uns des autres en zone rurale).

L'acheminement des documents sur Dakar s'est déroulé sans perturbations graves, en dépit de l'insuffisance des moyens de transport disponibles, grâce à la réquisition des véhicules administratifs. Il faut cependant déplorer, au cours de l'opération de dénombrement, le décès accidentel d'un chauffeur et la noyade d'un agent recenseur dans un cours

d'eau. A signaler d'ailleurs, que certaines zones d'accès difficile ont été approchées grâce à un hélicoptère, mis gracieusement à la disposition du Bureau National de Recensement par l'armée nationale (zones de Niayes et les contreforts du Fouta-Djalon au Sénégal oriental).

En milieu rural comme en milieu urbain, l'accueil de la population a été bon. En fait, un vaste programme de publicité avait été entrepris par les services de l'information. Ce programme comprenait des films passés à la télévision et au cinéma, des émissions suivies à la radio et des articles dans la presse, des posters et des prospectus. Seul, le cinébus qui avait été commandé et qui devait sillonner le milieu rural, est arrivé avec un léger retard.

L'objectif a été atteint en dépit du démarrage tardif de la préparation. A ce stade, le Bureau National du Recensement a bénéficié de l'assistance financière et technique du FNUAP.

Un seul point négatif, c'est l'adjonction au cours de l'opération de certaines instructions qui n'avaient pas été prévues au préalable et qui sont apparues nécessaires par la suite, du fait de situations nouvelles.

5.4 - Les omissions :

Il n'est pas exclu qu'il y ait eu des omissions surtout dans la ville de Dakar où certains individus isolés sont difficiles à voir car prenant leur repas dans un ménage et dormant ailleurs. Le phénomène est beaucoup plus accentué pour la banlieue qui est une cité dortoir. D'autre part, des personnes insuffisamment sensibilisées à l'utilité d'un recensement se sont probablement évertuées à passer à travers les mailles des agents recenseurs. Des omissions ont aussi pu se produire dans des zones où les populations sont particulièrement mobiles (zones frontalières, bassin arachidier, etc..). Le taux d'omission de 2% a été trouvé à l'issue de l'enquête post-censitaire de contrôle.

5.5 - Les surestimations :

Rien ne permet d'avancer a priori qu'il y ait eu des surestimations et aucun moyen ne permet d'en évaluer le taux. On peut toutefois craindre que les agents recenseurs n'aient pas toujours appliqué avec réussite le

le concept de résidence qui devrait permettre d'éviter les doubles comptes. En tout cas, des cas de double compte n'ont pas été signalés.

6 - Exploitation et traitement des données

Un pré-dépouillement des cahiers de visite a permis de disposer dès Juillet 1978 des premiers résultats du recensement, à savoir la population par régions et par départements, les chiffres des chefs-lieux de régions et des communes.

La codification s'est faite de Septembre 1976 à Août 1977. Le questionnaire avait été conçu de façon à ce que le chiffrement soit effectué directement, de manière à économiser du temps, à minimiser les risques d'erreur et à faciliter les contrôles. Les codes utilisés sont numériques, à l'exception des noms et prénoms qui sont des codes alphanumériques.

Le retard de son démarrage est dû aux difficultés rencontrées lors de la transmission des documents et à la nécessité de mettre en ordre les dossiers avant de les livrer aux agents codificateurs.

125 agents, la plupart ayant participé au recensement, ont été utilisés pour faire ce travail et ont travaillé par brigades, de façon à maximiser l'occupation des locaux loués pour les besoins de l'exploitation.

Le retard dans le paiement des salaires a, là encore, été générateur de troubles et a certainement nui au bon déroulement des travaux.

La saisie a commencé en Décembre 1976 et s'est terminée en Septembre 1977. 100 agents travaillant par brigades ont saisi les données sur mini-disques, à l'aide de machines IBM 3742 à double poste. Au début, la vérification suivait la codification, mais le taux d'erreur constaté étant faible (3 %), il a été décidé de supprimer la vérification et de ne faire que la saisie afin de gagner du temps. Les données une fois sur mini-disques ont été transférées sur bande à l'aide d'un convertisseur IBM 3747.

Dès le départ, les exigences salariales des agents ont retardé le démarrage des travaux. Par ailleurs, les pannes fréquentes d'électricité ont largement contribué elles aussi à allonger les délais prévus pour effectuer la saisie. Sur le plan du traitement informatique, il faut également reconnaître que le Bureau National du Recensement a été handicapé au départ par le manque d'informaticien qualifié, le recrutement de deux informaticiens supplémentaires n'ayant pu se faire que tardivement.

C'est le programme T.P.L. (Tabulation Processing Language) qui a été utilisé pour le traitement des données. A ce stade, la lourdeur du T.P.L., ajoutée aux difficultés d'ordre matériel que rencontraient les informaticiens, n'ont pas été pour favoriser la bonne exécution de cette tâche.

Sur le plan de la programmation des tableaux, c'est l'ordinateur du Ministère des Finances qui a été utilisé; or, il existe un goulot d'étranglement au niveau de l'utilisation de cet ordinateur, le recensement n'étant pas jugé prioritaire. En outre, la vétusté de la machine explique les nombreux rejets enregistrés, ce qui a retardé la sortie des tableaux.

Il est envisagé une reprise partielle de la codification, du contrôle et de la programmation en vue de redresser les données erronées. Les résultats publiés sur les premières régions sont par conséquent des données brutes qui pourront être rectifiées par la suite.

C - QUESTIONNAIRES ET DEFINITIONS

1 - Forme et contenu du questionnaire

a) description

Le questionnaire a été conçu à dessein très léger. Il se présente sous forme d'un questionnaire collectif devant enregistrer toutes les informations concernant les membres d'une concession.

Il comprend les questions suivantes : nom et prénom de l'individu, lien de parenté, nom et prénom de la mère, prénom du père, sexe, âge, date de naissance, lieu de naissance, situation de résidence, lieu de provenance ou de destination, situation matrimoniale, ethnie ou nationalité, niveau d'instruction, occupation, profession (voir le questionnaire en annexe).

Les nom et prénom des parents ont été inclus dans le questionnaire à la demande du Ministère de l'Intérieur, le recensement devant être jumelé à la reconstitution de l'état civil en vue de la réorganisation de ce système et la mise sur pied d'un registre de population.

Il faut signaler que ces informations ont été consignées sur bandes, mais depuis lors, le Ministère de l'Intérieur ne s'est pas manifesté.

Il faut peut-être regretter d'autre part que le questionnaire n'ait pas contenu des questions sur la fécondité, la mortalité et les

migrations, le recensement étant une opération exhaustive et coûteuse qu'il faut maximiser. Les responsables du recensement ont jugé plus opérationnel de ne pas alourdir le questionnaire au risque de faire perdre de vue les objectifs essentiels qui demeurent :

- . permettre une bonne connaissance de l'effectif et de la structure de la population,
- . servir de base à l'établissement d'un bon système d'état civil,
- . fournir un précieux outil de planification.

Une des directives des responsables était une bonne détermination de l'âge qui demeure une variable fondamentale en démographie. Des recommandations avaient été faites (utilisation du calendrier historique, temps d'interview plus long) pour une bonne détermination de cette caractéristique.

b) - Unités géographiques - Unités de dénombrement

Le Sénégal comprend 8 régions administratives : Cap-Vert, Casamance, Diourbel, Fleuve, Sénégal Oriental, Sine Saloum, Thiès et Louga. Ces régions elles-mêmes sont divisées en un certain nombre de départements (nombre compris entre 3 et 6), une trentaine au total. Ces départements sont à leur tour divisés en arrondissements environ 90 au total.

Depuis 1972, une réforme administrative est en cours d'application, elle consiste au découpage des arrondissements en un certain nombre de communautés rurales. Au moment du recensement seule la région de Thiès comptait des communautés rurales.

Pour la réalisation du recensement les travaux cartographiques ont été réalisés principalement au niveau des arrondissement. A cet effet chaque arrondissement a été découpé en un certain nombre d'aires géographiques appelées districts de recensement.

Un district de recensement est une aire géographique regroupant environ 1000 personnes. Il peut être formé par un village, un groupe de villages ou un quartier. Lors du recensement proprement dit, chaque district de recensement était confié à un agent recenseur. C'est donc au niveau du district que l'agent recensait les concessions qui s'y trouvaient. Il faut noter que le chiffre de 1000 habitants retenu dans la définition n'a pas toujours été respecté car il a fallu tenir compte des

distances que devait parcourir l'agent recenseur. Ainsi souvent la population d'un district pouvait varier entre 600 (au Sénégal Oriental) à 1500 (Cap-Vert). A la fin du recensement on peut dire que la taille moyenne du district était environ de 750 personnes.

2 - Définitions principales

a) Concession

L'unité démographique de base ayant servi à la collecte des informations au niveau des individus est la concession.

La concession se définit comme suit : il s'agit d'une case ou d'un groupe de cases ou d'autres types de locaux d'habitation entourés ou non d'une clôture en définissant clairement les limites (cas particulier des maisons à appartements). Même s'il a fait l'objet de vives controverses, ce concept s'est révélé très pratique sur le terrain. Le seul reproche qu'on puisse lui faire est de correspondre parfois à des étendues très vastes (il peut arriver qu'une centaine de personnes vivent dans une même concession). D'autre part, la concession peut être difficilement utilisable comme unité statistique dans d'autres enquêtes de type socio-économique.

b) Résidence

Les définitions suivantes ont été retenues pour la résidence.

Est résident présent, tout individu présent dans la concession la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 Avril et qui y réside de façon habituelle.

Est résident absent, tout individu résidant habituellement dans la concession, mais qui en était absent la nuit de référence. Toutefois, lorsque la durée d'absence excédait 6 mois, il n'était pas recensé.

Est passager, tout individu présent dans la concession la nuit de référence, mais qui n'y réside pas habituellement.

Il semblerait que la notion de résidence n'ait pas toujours été bien comprise par les agents recenseurs, étant donné le temps très court de formation et le niveau disparate des formateurs.

c) Activité - emploi - chômage

Des concepts élaborés pour les pays développés - et pas toujours adaptés aux réalités africaines - ont été utilisés pour cerner l'activité. C'est ainsi que :

. 5 catégories d'actifs occupés ont été distinguées : salarié, apprenti, aide-familial, employeur, indépendant.

. 2 catégories d'actifs inoccupés : chômeur ayant déjà travaillé, chômeur n'ayant jamais travaillé.

. 3 catégories d'inactifs : femmes au foyer, retraité ou rentier, infirme ou handicapé physique ou mental.

La question a été posée à toutes les personnes âgées de 6 ans et plus. La principale difficulté rencontrée a été l'utilisation abusive de la mention "femme au foyer" sans discernement.

La notion d'aide familiale n'a pas toujours été comprise et a été employée dans des acceptions très diverses.

L'activité professionnelle a été notée comme l'activité la plus rémunératrice (activité principale) au cours des six derniers mois. La période des six derniers mois qui coïncidait avec la période d'intense activité dans l'agriculture (hivernage) a eu une incidence déterminante dans le fort volume de la population active occupée (pour tout au moins les hommes).

Une nomenclature spécifique à deux positions, adaptée aux conditions africaines, a été utilisée pour le chiffrage.

Les contraintes de temps ont fait que l'on n'est pas descendu en-dessous des deux positions et cela a eu pour conséquence une perte d'information car on ne dispose plus ainsi que des grands groupes professionnels.

d) Situation matrimoniale

Les instructions ne faisaient pas de distinction entre les différentes formes d'union. Qu'il soit coutumier, religieux et à l'état-civil, le mariage était enregistré de la même façon. L'union consensuelle était aussi notifiée ainsi que le divorce et le veuvage.

Seul le concept de célibataire ne présentait aucune ambiguïté (jamais marié).

Pour les hommes mariés, le nombre d'épouses était mentionné, tandis que pour les femmes, le rang dans le mariage était indiqué, à l'exception des femmes mariées héritées à la suite d'un veuvage pour lesquelles on notait veuve héritée, différente de veuve tout court.

e) Ethnie ou nationalité

Pour un sénégalais, l'ethnie considérée était celle que déclarait l'individu. On a dénombré une vingtaine d'ethnies, certaines étant très proches l'une de l'autre.

Un traitement spécial était prévu pour les cas particuliers de sénégalais sans origine ethnique précise, d'étrangers naturalisés. Pour ces derniers cas, ils n'ont pas fait l'objet d'une exploitation spécifique alors que l'on disposait du pays d'origine.

Toutefois, la question sur l'ethnie et la nationalité a permis de ventiler la population en nationaux (par ethnies) et étrangers (selon les principales nationalités).

D - TABULATION - PUBLICATION

Le programme de tabulation a suivi de façon presque identique le planning de la codification et de la saisie.

A l'heure actuelle (Février 1979), les résultats de presque toutes les régions ont été sortis, à l'exception de ceux du Cap-Vert. Les régions de Casamance, Thiès, du Sénégal-Oriental et de Diourbel ont déjà fait l'objet de publications et les autres vont suivre jusqu'à la publication des résultats nationaux. Des tableaux pour l'analyse sont disponibles. Les listings portent sur les données de structure, les données socio-économiques - socio-éducatives et la migration, sans oublier les déplacements temporaires.

Les tableaux sortis de l'ordinateur étaient en nombre important; il a donc fallu procéder à une sélection pour déterminer ceux qui devaient faire l'objet de publication. Ces tableaux retenus étaient ensuite passés au crible afin de relever les erreurs les plus flagrantes et de les corriger, puis envoyés à l'atelier d'impression. Les tableaux se présentent à peu près comme suit :

- 3 tableaux sur la population totale

- Une trentaine de tableaux sur la population sénégalaise résidente avec distinction des sexes à chaque fois.

Une première série de tableaux intéresse surtout les données d'état civil, suivies de données sur le niveau d'instruction et l'activité professionnelle.

La deuxième série a trait à l'occupation et l'inoccupation.

Une dizaine de tableaux est relative à la population non sénégalaise résidente avec distinction à chaque fois des deux sexes.

Une dizaine de tableaux se rapporte au département pour chaque sexe et un peu moins pour la commune.

Enfin une dizaine de tableaux pour chaque sexe pour les résidents absents et les passagers (population résidente totale).

A signaler qu'il est prévu aussi la publication du répertoire des villages.

En outre, devant les erreurs et invraisemblances qui entachent la plupart des tableaux, il a été décidé tout récemment de sortir en priorité une vingtaine de tableaux nationaux et régionaux une fois que le fichier aura été complètement épuré à l'aide de programmes de contrôle adéquats. Pour ce qui est de la publication, le principe retenu est celui de l'offset. Les listings une fois réceptionnés et vérifiés sont filmés puis transférés sur plaques après montage.

Ensuite viennent dans l'ordre, le tirage, l'assemblage et la reliure.

La publication est restreinte dans un premier temps. Seuls environ 200 exemplaires sont imprimés, afin de satisfaire en priorité les services administratifs et certains organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux.

E - EVALUATION

Il est très difficile de porter un jugement sérieux a priori sur la qualité des données recueillies avant l'analyse et la critique des données à partir des méthodes connues. Mais il est vraisemblable que cette qualité sera variable suivant les régions d'une part et dans une même région, selon les caractéristiques d'autre part. Mais on peut d'ores et déjà avancer à l'issue de l'enquête sénégalaise sur la fécondité qui vient de se terminer et qui a fait l'objet d'un pré-dépouillement manuel à partir des cahiers de visite, que le volume de la population a été assez bien appréhendé lors du recensement.

Cependant, pour une première opération de ce genre, jamais menée dans le pays, personne ne peut affirmer qu'elle soit parfaite; il n'y a sans doute pas de recensement parfait. Enfin, une méthodologie a été publiée à l'issue du recensement et dont s'inspire amplement cette note. Elle doit permettre aux futurs utilisateurs de disposer d'un précieux outil de travail.

A N N E X E

- Recensement Général de la Population, avril 1976

. Questionnaire collectif

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTÈRE DES FINANCES
ET
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

BUREAU NATIONAL DU RECENSEMENT

B.P. 116 — DAKAR

CONFIDENTIEL

Ces renseignements ne peuvent être
utilisés qu'à des fins statistiques.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

AVRIL 1976

QUESTIONNAIRE COLLECTIF

REGION : _____	<input type="checkbox"/>	DATE DE PASSAGE : _____
DEPARTEMENT : _____	<input type="checkbox"/>	NOM DE L'AGENT : _____
COMMUNE OU ARRONDISSEMENT : _____	<input type="checkbox"/>	NOM DU CONTROLEUR : _____
COMMUNAUTE RURALE : _____	<input type="checkbox"/>	NOM DU SUPERVISEUR : _____
DISTRICT : _____	<input type="checkbox"/>	_____
VILLAGE : _____	<input type="checkbox"/>	OBSERVATIONS : _____
QUARTIER OU HAMEAU : _____	<input type="checkbox"/>	_____
CONCESSION : _____	<input type="checkbox"/>	_____

